

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Black Devil Huile de bleissage

Nom de la substance: huile minérale blanche (pétrole)  
N° CAS: 8042-47-5  
N° CE: 232-455-8  
UFI: NKRS-XPDP7-200W-MW9F

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de traitement des surfaces métalliques

**Utilisations déconseillées**

tous les types d'application par pulvérisation ou nébulisation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: MARAWE GmbH & Co. KG  
Rue: Donaustauer Str. 378 - Gebäude 64  
Lieu: D-93055 Regensburg  
Téléphone: +49 941 / 29020439  
e-mail: info@marawe.de  
Interlocuteur: Département de sécurité des produits  
Internet: www.marawe.de

Téléfax: +49 941 / 29020593

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+49 941 / 29020439,  
du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00, le vendredi de 9h00 à 14h00

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les points d'élimination des déchets ou recyclage

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 2 de 9

appropriés selon les normes locales/nationales.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)			95 - < 100 %
	232-455-8		01-2119487078-27-XXXX	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
8042-47-5	232-455-8	huile minérale blanche (pétrole)	95 - < 100 %	
	par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

**Après contact avec la peau**

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés par le produit.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Traitement médical nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pneumonie.  
Mort par aspiration.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.  
En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxilison, aérosol dosé Pulmicort. (Auxilison et Pulmicort sont des marques déposées.)  
Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 3 de 9

**Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas de chauffage ou incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Produits de pyrolyse, toxique, vapeurs / gaz irritants**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les secouristes**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 4 de 9

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits de traitement des surfaces métalliques

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	160 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	217,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	34,78 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	93 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes protectrices étanches à la fermeture (DIN EN 166).

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection chimique testé selon la norme EN 374 est approprié. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Épaisseur du matériau &gt;= 0,65 mm

Temps de pénétration &gt;480 minutes

Les temps indiqués doivent être considérés comme des valeurs indicatives et peuvent varier considérablement en fonction de l'application spécifique (par ex. température élevée, allongement du matériau des gants). En cas de doute, consulter le fabricant.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide  
Couleur: incolore  
Odeur: sans odeur

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: -6 °C  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: 218 - 800 °C  
Point d'éclair: > 182 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide: non applicable  
gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 0,9 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %

**Température d'inflammation spontanée**

solide: non applicable  
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé  
pH-Valeur: non déterminé

Viscosité cinématique: 14,5 mm<sup>2</sup>/s ASTM D 445  
(à 40 °C)

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas  
nécessaire car la substance est connue  
pour être insoluble dans l'eau.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: < 0,13 hPa  
(à 20 °C)

Densité (à 15 °C): 0,81 - 0,89 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative: non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**Information supplémentaire****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 6 de 9

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: cf. sous-section 5.2

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5 mg/l	Rat	ECHA	OCDE 403

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 7 de 9

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA OCDE 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	huile minérale blanche (pétrole)	> 3,5

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 8 de 9

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Black Devil Huile de bleuissage**

Date de révision: 24.04.2023

Code du produit: 0244

Page 9 de 9

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.